

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

REUNION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

LOME 27 - 28 MAI 1980

-----

COMMUNIQUE FINAL

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etat de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a tenu sa réunion annuelle à Lomé, Togo les 27 et 28 mai 1980.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement et les représentants accrédités suivants ont participé à cette réunion :

Son Excellence, le Colonel Mathieu KEREKOU,  
Président de la République Populaire du Bénin,

Son Excellence, le Dr. Hilla LIMANN, Président de  
la République du Ghana,

Son Excellence, M. Ahmed Sékou TOURE, Président de  
la République Populaire Révolutionnaire de Guinée,

Son Excellence, M. Luiz CABRAL, Président de la  
République de Guiné Bissao,

Son Excellence, le Général A. Sangoulé LAMIZANA,  
Président de la République de Haute Volta,

Son Excellence, le Général Moussa TRAORE, Président  
de la République du Mali,

Son Excellence, M. Mohamed Khouna OULD HAIDALLA,  
Président de la République Islamique de Mauritanie,

Son Excellence, le Colonel Seyni KOUNTCHE, Président  
de la République du Niger,

.../...

Son Excellence, Alhaji Shehu SHAGARI, Président de la République Fédérale du Nigéria,

Son Excellence, M. Léopold Sédar SENGHOR, Président de la République du Sénégal,

Son Excellence, le Dr. Siaka STEVENS, Président de la République de Sierra Léone,

Son Excellence, le Général d'Armée Gnassingbé EYADEMA, Président Fondateur du Rassemblement du Peuple Togolais, Président de la République Togolaise,

Son Excellence, le Commandant Pedro PIRES, Premier Ministre du Cabo Verde,

Son Excellence, M. Siméon AKE, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire,

Son Excellence, M. Saibou SABALLY, Ministre de la Planification Economique et du Développement Industriel de la République de Gambie,

Le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine, M. Edem KODJO, le Secrétaire Général de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, M. Moussa N'GOM, le Président de la Fédération des Chambres de Commerce de l'Afrique de l'Ouest, M. DJONDO, le Gouverneur de la BCEAO, M. FADIGA, le Vice-Président de la Banque Africaine de Développement, M. A.F. KODOCK et les représentants de la CEA et de la MANO RIVER UNION ont participé à cette réunion en qualité d'observateurs.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence le Général d'Armée Gnassingbé EYADEMA, Président Fondateur du RPT, Président de la République Togolaise, a souhaité la bienvenue à ses hôtes et a exprimé l'honneur fait à son Gouvernement d'abriter à Lomé la réunion annuelle du Conseil des Ministres et celle de la Conférence des Chefs d'Etat de la Communauté.

Le Général EYADEMA, se référant à la détérioration des relations économiques entre les pays du Tiers monde et les pays industrialisés, a indiqué que le premier groupe de pays

ne saurait trouver son salut que dans une autonomie collective comme le stipule le plan d'action de Lagos. Afin d'atteindre cette autonomie, la paix et la stabilité s'avèrent nécessaires. Il a exhorté ses collègues à souscrire à une assistance de défense mutuelle comme étant la suite logique intervenant après la signature du Protocole de non-agression de la CEDEAO.

Le Président du Nigéria, Son Excellence, Alhaji Shehu SHAGARI, en réponse au discours du Président EYADEMA, a remercié le Président sortant de la Conférence, Son Excellence, le Président Léopold Sédar SENGHOR pour sa contribution au progrès de la Communauté au cours de son mandat. Il a exprimé tout le soutien matériel et moral de son Gouvernement à la CEDEAO et prôné l'indépendance économique et politique de toute l'Afrique. Il a également exprimé l'espoir que le faible taux actuel des contributions budgétaires des Etats Membres et le retard qui intervient dans la ratification des Protocoles et Décisions de la Communauté n'était qu'une étape transitoire, et que les Etats Membres prendront toutes les mesures nécessaires pour respecter les idéaux de la Communauté.

Le Président sortant de la Communauté, Son Excellence Monsieur le Président Léopold Sédar SENGHOR, a, dans son discours, fait le rapport des activités de la Communauté depuis la dernière réunion au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Dakar. Les réalisations portent sur les domaines de la Libéralisation des Echanges, le Transport et les Télécommunications, de l'Industrie et l'Agriculture. Il s'est attardé également sur les relations cordiales qui existent entre la CEDEAO et les autres organisations internationales.

Le Président SENGHOR a enfin attiré l'attention de ses collègues sur le dernier Sommet Economique de l'OUA à Lagos, Sommet au cours duquel la CEDEAO avait été citée comme modèle à suivre pour la création d'autres groupements économiques similaires dans le reste de l'Afrique.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a examiné les recommandations qui lui ont été présentées par le Conseil des Ministres de la CEDEAO et a pris les décisions dans les domaines suivants :

COMMERCE ET DOUANES

A. Règles d'Origine de la CEDEAO

1 - Niveau de participation des Nationaux : Dans le cadre de la finalisation des Règles d'Origine de la CEDEAO la Conférence a décidé que les nationaux des Etats Membres devront détenir dans les entreprises industrielles produisant des produits originaires de la Communauté, une part du capital social dans les proportions suivantes :

- 20 % à partir du 28 mai 1981
- 35 % à partir du 28 mai 1983 et
- 51 % à partir du 28 mai 1989.

2 - Traitement des mélanges : La Conférence a amendé le deuxième paragraphe du texte français de l'Article 8 du Protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des Etats Membres. Ceci a été fait dans le souci de rendre le texte français conforme au texte anglais qui exprimait mieux l'idée d'accorder l'origine communautaire au mélange dans certaines conditions spéciales.

B. Programme de Libéralisation des Echanges

La Conférence a adopté le programme de Libéralisation des Echanges, conformément aux Articles 12 et 13 du Traité. Le programme retient la date du 28 mai 1981 comme date de l'élimination totale de tous les droits de douanes et barrières non tarifaires sur les produits du cru. En ce qui concerne les produits industriels, les produits reconnus prioritaires par la Communauté seront libéralisés plus rapidement par les Etats Membres les plus avancés industriellement. Toutefois, le processus de libéralisation des produits industriels commencera le 28 mai 1981 et devra être achevé à la date du 28 mai 1989.

De même, l'élimination de toutes les barrières non-tarifaires commencera dans tous les Etats Membres, le 28 mai 1981 et devra être terminée dans les autres années qui suivent.

C. Procédure de compensation des pertes de recettes

La Conférence a adopté la procédure de compensation des pertes de recettes subies par les Etats Membres en raison de la mise en oeuvre du programme de libéralisation des échanges.

La contribution des Etats Membres au budget de compensation se fera en fonction de leur part dans les échanges intra-communautaires.

La Conférence a décidé de prélever 20% de la compensation due aux Etats les plus avancés industriellement au bénéfice des Etats les moins avancés pendant une période de 5 ans. Par la suite ces 20% seront répartis entre tous les Etats Membres pour une autre période de 5 ans.

Compte tenu de la procédure de compensation adoptée, la Conférence a décidé d'amender l'Article 2 du Protocole relatif à l'évaluation des pertes de recettes.

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE COORDINATION DES TRANSPORTS

La Conférence a adopté un programme de transport pour la Communauté dans le but d'assurer la coordination et le développement d'un système moderne et efficace de transport à l'intérieur de la sous-région ouest-africaine.

Le Secrétariat Exécutif a été chargé de la mise en oeuvre de ce programme de transport qui sera réalisé en deux étapes à savoir :

- Un Programme à court terme et à long terme

.../...

PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DES TELECOMMUNICATIONS

La Conférence a décidé de créer un Fonds spécial de Télécommunications en vue de faciliter l'exécution du programme des Télécommunications de la Communauté. Le Fonds spécial qui est rattaché au Fonds de Compensation, de Coopération et de Développement de la CEDEAO aura pour mission de garantir les prêts et faire les subventions aux Etats Membres dans le cadre de leur programme des Télécommunications.

PROGRAMME AGRICOLE

La Conférence a décidé de créer un Centre régional d'Information sur tous les produits agricoles dans le cadre d'un programme communautaire agricole. Le Centre d'Information aura pour objectif principal de développer les échanges en matière de produits agricoles. Ce Centre sera créé au sein du département du Commerce, des Douanes, de l'Immigration, des Questions Monétaires et des Paiements du Secrétariat Exécutif.

PACTE DE DEFENSE

La Conférence a pris connaissance du rapport de la Commission ministérielle chargée, par le IVE Sommet tenu à Dakar les 28 et 29 mai 1979, d'examiner la question de la conclusion d'un Pacte de Défense et a retenu la nécessité d'organiser la défense collective des Etats Membres de la Communauté.

A ce propos, la Conférence a tenu à souligner l'urgence de l'organisation d'une défense collective comme garante des Institutions de la Communauté.

Elle a, à cet effet, donné mandat à son Président en exercice, de convoquer, dès que possible, la réunion d'une Commission ministérielle restreinte composée de huit Etats Membres (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Libéria, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo) en vue d'élaborer le projet harmonisé définitif de Protocole d'Assistance mutuelle en matière de défense sur la base du projet harmonisé de Lagos du 7 février 198

## SITUATION AU LIBERIA

La Conférence a constitué une Commission de 4 Etats Membres chargée de suivre l'évolution de la situation au Libéria et faire rapport aux Etats Membres de la CEDEAO avant le sommet de l'OUA à Freetown.

## COOPERATION AVEC LES AUTRES INSTITUTIONS

La Conférence a demandé au Secrétaire Exécutif de développer et renforcer la coopération entre la CEDEAO et les autres Institutions à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région Ouest-Africaine dans le but d'atteindre les objectifs de la Communauté.

## DIVERS

La Conférence a décidé de se réunir les 28 et 29 Mai 1981 à Freetown (Sierra Leone).

La Conférence a tenu à féliciter vivement le Président sortant pour l'intérêt personnel qu'il a apporté à la direction des affaires de la Communauté.

La Conférence, prenant note avec satisfaction des progrès accomplis par la Communauté, a félicité le Secrétaire Exécutif et ses collaborateurs pour leur sens du devoir et leur contribution à la construction communautaire.

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a exprimé sa gratitude à Son Excellence, le Général Gnassingbé EYADEMA, Président de la République Togolaise, au Gouvernement et au peuple togolais, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé ainsi que pour les moyens mis à la disposition du Secrétariat Exécutif de la Communauté pour l'organisation de ce sommet et des autres réunions qui l'ont précédé.